



**LE CONSEIL DE L'ORDRE**

**DECISION N° 221/BRKG/CO/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-septième jour du mois de décembre;

LE CONSEIL DE L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE KINSHASA/GOMBE

S'est réuni pour statuer sur la demande d'admission au stage de Monsieur **LILAKAKO LITIELO Edo**, licencié en droit, né à Kinshasa, le 31 mai 1995 et, demeurant à Kinshasa;

Attendu que le récipiendaire a introduit régulièrement une demande d'admission à la liste des stagiaires pouvant exercer dans le ressort de la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe ;

Qu'il a déposé les documents prévus par la loi ;

Qu'il remplit les conditions requises par l'article 7 de l'Ordonnance-loi n° 79/028 du 28 septembre 1979 portant organisation du Barreau.

Attendu que conformément à l'article 25 de l'Ordonnance-loi organique du Barreau, le Conseil de l'Ordre a, par sa lettre du 08 décembre 2022, communiqué le dossier au Procureur Général près la Cour d'appel de Kinshasa/Gombe pour son avis ;

**PAR CES MOTIFS**

**LE CONSEIL DE L'ORDRE**

Vu les articles 7, 10, 11 et 14 de l'Ordonnance-loi n° 79/028 du 28 septembre 1979 portant organisation du Barreau ;

Vu l'avis favorable donné par le Procureur Général près la cour d'appel de Kinshasa/Gombe, 14 décembre 2022;

**DECIDE** : L'admission au stage et l'inscription à la liste des avocats stagiaires de Monsieur **LIKAKAKO LITIELO Edo** ;

**INVITE** : Le récipiendaire à se présenter à la première audience utile de la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe pour y prêter le serment suivant :

« Je jure de respecter la Constitution, d'obéir à la loi, d'exercer la défense et le Conseil avec dignité, conscience, indépendance et humanité, de ne rien dire ou publier de contraire aux lois, aux décisions judiciaires, aux bonnes mœurs, à la sécurité de l'Etat et à la paix publique, de ne jamais m'écarter du respect dû aux tribunaux, magistrats et aux Autorités publiques, de ne conseiller ou défendre aucune cause que je ne croirais juste en mon âme et conscience. »

Ainsi décidé à la réunion du Conseil de l'Ordre des Avocats du Barreau de Kinshasa/Gombe, du 17 décembre 2022, à laquelle ont siégé : Maître Damase UMBA MBUKU, Doyen, Maîtres Emmanuel MUKENGESHAYI KADIAYI, Patrick MBILO LOKAO, Thérèse HOLENN AGNONG, Benjamin LISAMBA YUMA, Guy KATSUVA MUHINDO, Sylvie DIULU TSHIONGO, Jean Claude BEKOMBE EFUKA, Freddy MULAMBA SENENE, John TSHIASUMA TSHIASUMA, Fraterne BUHENDWA KATURUBA et Junior KAPUYA MELEKA, Conseillers.

Le Secrétaire de l'Ordre,

*Benjamin Lisamba Yuma*  
**Benjamin LISAMBA YUMA**